

# Fiche signalétique



A-125 (LIQUID)

## Section 1. Identification du produit chimique et de la compagnie

**Nom commercial** : A-125 (LIQUID)  
**Utilisation du produit** : Détergent  
**Fournisseur** : Ecolab, Division des Produits Professionnels  
370 Wabasha Street N  
St. Paul MN 55102  
5105 Tomken Road  
Mississauga ON L4W 2X5  
1-800-352-5326  
**Code** : 903577  
**Date d'édition** : 25-Août-2006

**INFORMATIONS RELATIVES AUX SOINS D'URGENCE : 1-800-328-0026**  
**Extérieur États-Unis et Canada APPELER 1-651-222-5352 (aux É.U.)**

## Section 2. Composition et information sur les ingrédients

<u>Nom</u>	<u>Numéro CAS</u>	<u>% en poids</u>
alcohols, c12-16, ethoxylated	68551-12-2	3 - 7
xylenesulfonic acid, sodium salt	1300-72-7	1 - 5

## Section 3. Identification des risques

**État physique** : Liquide. (Liquide.)  
**Vue d'ensemble des urgences** : ATTENTION!

PEUT PROVOQUER UNE IRRITATION DES YEUX.  
Les contact répétés ou prolongés avec les irritants peut provoquer une dermatite.  
Éviter le contact avec les yeux. Laver abondamment après usage.

**Voies d'absorption** : Contact avec la peau, Contact avec les yeux, Inhalation, Ingestion

### Effets aigus potentiels sur la santé

**Yeux** : Modérément irritant pour les yeux.  
**Peau** : Légèrement irritant pour la peau.  
**Inhalation** : Légèrement irritant pour le système respiratoire.  
**Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.

Voir Information toxicologique (section 11)

## Section 4. Premiers soins

**Contact avec les yeux** : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement les yeux à l'eau courante froide. Retirer les lentilles de contact et continuer de rincer les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

**Contact avec la peau** : Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Laver les vêtements avant de les réutiliser.

**Inhalation** : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.

**Ingestion** : NE PAS faire vomir. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

## Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie

**Température d'auto-inflammation** : Non disponible.

**Point d'éclair** : > 100°C

**Limites d'inflammabilité**

**Seuil maximal:** Non disponible.

**Seuil minimal:** Non disponible.

**Produits de la combustion** : Non disponible.

**Appareils et méthodes de lutte contre les incendies** : Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.

Endiguer le liquide jusqu'à élimination ultérieure.

Aucun danger particulier.

**Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvrant le visage à pression positive.

Risque d'explosion du produit en présence de choc mécanique : Non disponible.

Risques d'explosion du produit en présence de décharges électriques : Non disponible.

## Section 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

**Précautions individuelles** : Ventiler les lieux du déversement ou de la fuite. Ne pas toucher aux contenants endommagés ni au produit déversé à moins de porter un équipement de protection adéquat (section 8). Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Ne pas jeter dans les canalisations ou les cours d'eau.

**Précautions environnementales** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains, le milieu aquatique environnant, tout égout ou conduit d'évacuation.

**Méthodes de nettoyage** : Si le personnel d'urgence n'est pas disponible, contenir la substance déversée. Dans le cas d'un déversement accidentel minime, ajouter un produit absorbant (on peut utiliser de la terre en l'absence d'un autre produit adéquat), puis ramasser le produit avec une pelle et le placer dans un récipient à fermeture hermétique imperméable à l'eau en vue de l'élimination. Pour les déversements majeurs, endiguer le produit déversé ou le retenir afin d'éliminer tout risque d'écoulement dans les voies d'eau environnantes. Placer la substance déversée dans un récipient approprié pour l'élimination.

## Section 7. Manutention et entreposage

**Manutention** : Éviter le contact avec les yeux. Laver abondamment après usage.

**Entreposage** : Conserver hors de la portée des enfants. Conserver le récipient bien fermé. Conserver le contenant dans un endroit frais et bien ventilé.

Ne pas entreposer à une température inférieure à 0°C

## Section 8. Contrôle de l'exposition et protection individuelle

**Système de contrôle technique** : Une ventilation usuelle devrait être suffisante pour maintenir le nombre des particules aéroportées à un niveau acceptable.

### Protection individuelle

**Yeux** : Protection d'oeil recommandée.

**Mains** : Aucun équipement de protection nécessaire dans des conditions normales d'utilisation.

**Peau** : Aucun équipement de protection nécessaire dans des conditions normales d'utilisation.

**Respiratoire** : Les conditions d'utilisation normales et prévues du produit ne nécessitent pas l'emploi d'un respirateur.

**Consulter les responsables locaux compétents pour connaître les valeurs considérées comme acceptables.**

## Section 9. Propriétés physiques et chimiques

**État physique** : Liquide. (Liquide.)

**Couleur** : Bleu.

**Odeur** : citron

**pH** : 9.3 (100%)

**Point** : Non disponible.

**d'ébullition/condensation**

**Point de fusion/congélation** : Non disponible.

**Densité relative** : 1.03 (Eau = 1)

**Pression de vapeur** : Non applicable.

**Densité de vapeur** : Non disponible.

**Seuil de l'odeur** : Non disponible.

**Vitesse d'évaporation** : Non disponible.

**LogK<sub>ow</sub>** : Non disponible.

**Solubilité** : Facilement soluble dans l'eau froide, l'eau chaude.

## Section 10. Stabilité et réactivité

**Stabilité** : Le produit est stable.

**Conditions d'instabilité** : Non disponible.

**Incompatibilité avec différentes substances** : Non disponible.

**Produits de décomposition dangereux** : Non disponible.

## Section 11. Information toxicologique

### Effets aigus potentiels sur la santé

**Yeux** : Modérément irritant pour les yeux.

**Peau** : Légèrement irritant pour la peau.

**Inhalation** : Légèrement irritant pour le système respiratoire.

**Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Propriétés irritantes du produit** : Matière dangereuse selon les critères du SIMDUT.

### Effets chroniques potentiels sur la santé

**Effets cancérogènes** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Effets mutagènes** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Effets tératogènes** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Effets sur la reproduction** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Sensibilisation au produit** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Produits synergiques (toxicologiquement)** : Non disponible.

### Données toxicologiques

<u>Nom des ingrédients</u>	<u>Test</u>	<u>Résultat</u>	<u>Voie</u>	<u>Espèces</u>
Non applicable.				

**Organes cibles** : Non disponible.

## Section 12. Information sur l'écologie

**Produits de dégradation** : Ces produits peuvent être oxydes de carbone (CO, CO<sub>2</sub>) et de l'eau, oxydes de soufre (SO<sub>2</sub>, SO<sub>3</sub>, etc.). Quelques oxydes métalliques.

## Section 13. Considérations lors de l'élimination

**Élimination des déchets** : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains, le milieu aquatique environnant, tout égout ou conduit d'évacuation. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux.

**Consulter les autorités locales ou régionales.**

## Section 14. Information relative au transport

Informations réglementaires	Numéro UN	Nom d'expédition correct	Classe	Groupe d'emballage	Autres informations
Classification pour le TMD	Non réglementé.	-	-	-	-

**NE S'APPLIQUE QUE PENDANT LE TRANSPORT PAR ROUTE**

Les modifications de la description de l'expédition selon l'emballage ne sont pas prises en compte.

## Section 15. Information réglementaire

**SIMDUT** : Classe D-2B: Matières causant d'autres effets toxiques (TOXIQUE).

Ce produit a été classé en fonction des critères de risque du Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique renferme tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

## Section 16. Renseignements supplémentaires

Date d'édition : 25-Août-2006.  
Nom du responsable : Regulatory Affairs  
Date de publication : 21-October-2004.  
précédente

### Avis au lecteur

Les informations ci-dessus sont considérées comme correctes pour ce qui touche de la formule utilisée pour la fabrication du produit dans le pays d'origine.

Étant donné que certaines données, standards ou réglementations évoluent et que les conditions d'utilisation et de manipulation échappent à notre contrôle, aucune garantie, expresse ou implicite, ne peut être donnée quant à l'exhaustivité ou l'exactitude permanente de ces informations.